DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Arrêtés Municipaux

N° 2020 / 11 ST JCM/SR

Le Maire de SISTERON,

OBJET : construction du Jardin des Vestiges

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.1 et suivants
VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5
VU le Code de la Route
VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L 116-2 et R 116-2
Vu le livre 5 du Code de la sécurité intérieure
Considérant la demande de l'entreprise MINETTO pour les travaux de construction du Jardin des Vestiges pour le compte de la commune de SISTERON
CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité et le bon ordre

ARRETE

ARTICLE 1 – L'entreprise MINETTO est autorisée à barrer la rue Raoul Bouchet pour les travaux de construction du Jardin des Vestiges suivant les besoins du chantier du LUNDI 13 JANVIER 2020 au VENDREDI 17 JANVIER 2020 inclus.

ARTICLE 2 – Le stationnement sera interdit sur la Rue Raoul Bouchet sur les emplacements de parking situés face au transformateur EDF afin d'y accueillir les installations de chantier du VENDREDI 20 DECEMBRE 2019 au SAMEDI 29 FEVRIER 2020 inclus.

ARTICLE 3 – L'entreprise est chargée de la mise en place des barrières et des panneaux nécessaires ainsi que la signalisation de chantier lors des coupures de circulation.
ARTICLE 4 - Les tiers disposent d'un délai de recours de deux mois à compter de l'affichage du présent arrêté.
ARTICLE 5 - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.
ARTICLE 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
ARTICLE 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et à Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ
DANS UN DÉLAI LÉGAL
07 JAN. 2020
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
LE MAIRE
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,
Jean-Pierre TEMPLIER

Fait à SISTERON le 07 JANVIER 2020

Pour Le Maire,
L'adjoint délégué,
J-P TEMPLIER